

CSS UGITECH

Séance du 4 décembre 2018

Compte rendu version 2

Version initiale	Diffusée le 18 décembre 2018
Version 1	Diffusée le 18 février 2019
Version 2	Diffusée le 25 février 2019

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Savoie	Mme Marie-José BOÉ Secrétaire Générale de la sous-préfecture d'Albertville
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU Chef de l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC)	M. Benjamin PEYROT Chef du SID-PC
Direction Départementale des Territoires (DDT)	M. Philippe QUEMART Chef du service Sécurité Risques
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Cdt Laurent RIEU Chef du groupement de Gestion des Risques

Représentants de l'exploitation

UGITECH	M. Bruno HENRIET Chef d'Etablissement Mme Pascale HAUDRECHY Responsable Sécurité Incendie Environnement
---------	--

Représentants des collectivités territoriales

Commune d'Ugine	M. Gérard RUFFIER-MONET Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
Conseil Départemental - Direction des Routes TDL Albertville	M. Florian MEISSONNIER Responsable du TDL

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Représentants des Salariés

Assistaient également à la réunion

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	M. Jean-Philippe BOUTON Unité Interdépartementale Savoie – Haute Savoie
Association Pour la Protection de l'Environnement	M. Pierre BIGUET-PETITJEAN Président
Société AMaRisk, Chargée d'assister le secrétariat de la CSS	M. Michel PERRIER

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		2/8

1. Ouverture par Mme BOÉ, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture

Après un rapide tour de table, Mme BOÉ propose l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Arrêté modificatif de la composition de la CSS
- Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées (DREAL)
- Campagne d'information des populations
- Présentation du rapport d'activité annuel (exploitant)
- Questions diverses

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

3. Arrêté modificatif de la composition de la CSS

M. BOUTON rappelle les missions de la commission de suivi de site et indique que sa composition a été modifiée par arrêté préfectoral du 16 février 2018 pour intégration de la société Framatome. Une nouvelle modification est à prévoir pour intégrer l'association APPE au sein du collège des riverains.

4. Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées

• Inspections

Le site a fait l'objet de 2 inspections et un contrôle inopiné des rejets aqueux réalisé par la société IRH.

• Actes administratifs

L'arrêté préfectoral d'autorisation du site est en cours de refonte complète afin d'intégrer dans un seul document 29 arrêtés préfectoraux actuellement en vigueur, avec en particulier les thèmes suivants :

- Renforcement de la surveillance des rejets aqueux
- Dérogation pour le nettoyage des tours aéroréfrigérantes
- Renforcement de la surveillance de la qualité de l'air
- Modification des valeurs limites de rejets dans l'air et dans l'eau
- Clôture de l'examen de l'étude des dangers

Le nouvel arrêté préfectoral devrait être prêt en juin 2019.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		3/8

- **PPRT**

La carte des aléas a évolué pour les raisons suivantes :

- Le déplacement du poste GPL
- L'identification de nouveaux phénomènes dangereux lors de la mise à jour de l'étude des dangers

Les modifications concernent les aléas toxique, thermique et de surpression. Le PPRT a été approuvé sur la base d'une carte d'aléas qui ne correspond pas à la situation actuelle. Après validation de la nouvelle carte par les services de l'Etat, une modification simplifiée du PPRT est envisagée ; elle nécessite l'accord du Ministère.

M. QUEMART demande si les phénomènes dangereux qui touchent maintenant Framatome peuvent être à l'origine d'effets domino.

M. BOUTON indique que les effets dominos internes et externes sont étudiés dans l'étude des dangers ; la seule répercussion est la protection des salariés sur le site Framatome.

M. QUEMART demande si le règlement du PPRT sera modifié.

M. BOUTON répond que les modifications seront marginales.

Mme JORSIN-CHAZEAU précise que, dans la mesure où les effets sortent des limites de l'établissement, il est intéressant de disposer des résultats de la modélisation des effets sur une ligne enterrée de gaz naturel,

- **Campagne d'information**

M. BOUTON rappelle les objectifs de la campagne d'information quinquennale, avec une thématique centrale qui traite des "bons réflexes" à avoir en cas de déclenchement du PPI.

Mme BOÉ demande si la sirène du site est bien identifiable.

Mme JORSIN-CHAZEAU indique que toute personne peut écouter les sirènes de début et de fin d'alerte sur le site internet <http://www.lesbonsreflexes.com/> ; un essai mensuel est également réalisé.

M. RUFFIER-MONET rappelle qu'un exercice mené quelques années auparavant n'avait pas été concluant, y compris à l'intérieur de l'usine. Il souligne également un manque d'information général, en particulier des commerçants de la zone commerciale de l'entrée sud de la ville.

M. PEYRON rappelle que la mairie peut prendre l'initiative d'un exercice.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		4/8

5. Bilan annuel de la société UGITECH

Mme HAUDRECHY présente le bilan annuel de l'entreprise :

- **Dossiers et études**

Ugitech participe à la préparation du 4^{ème} plan d'allocations de quotas d'émissions de CO₂ ; ce projet a des conséquences financières importantes pour le site : coût annuel estimé à 700 000 €. Les autres dossiers en cours sont :

- La mise en place d'une installation de récupération de chaleur sur les fumées de 2 groupes-fours de recuit, pour une connexion sur le réseau de chauffage urbain. Le projet est chiffré, l'ADEME a donné son accord pour un financement à hauteur de 30 % de l'investissement. Le reste du financement reste à monter.

M. RUFFIER-MONET indique que ce projet est en cours d'étude du côté de la commune ; il permettra d'étendre le réseau existant.

M. BIGUET-PETITJEAN demande si cette installation contribuera à la diminution de la pollution atmosphérique émise par le site.

Mme HAUDRECHY indique que la récupération se fait sur des fumées propres, donc sans effet sur les émissions du site. En revanche, les émissions de CO₂ globales du territoire communal seront réduites.

- Interprétation de l'état des milieux (IEM) et mise à jour de l'étude de risque sanitaire (ERS)
- Étude de faisabilité pour un pompage en nappe en secours des approvisionnements par les cours d'eau. Ce projet fait suite aux épisodes de sécheresse survenus au cours des étés précédents.

- **Qualité de l'air**

Les mesures de qualité de l'air ambiant ont été réalisées par Atmo Auvergne Rhône-Alpes à Thénésol et Albertville.

Les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs cible, sauf pour le nickel qui s'en approche sans toutefois les dépasser. Ce paramètre est donc à surveiller.

Mme JORSIN-CHAZEAU pose la question du positionnement des points de mesure et prélèvement à la lumière de la nouvelle version de l'ERS.

Mme HAUDRECHY fait part des difficultés rencontrées, les valeurs mesurées n'étant pas cohérentes avec les prédictions par modélisation, qui ne permettent pas de rendre compte des conditions aérauliques particulières du fond de vallée.

On constate une tendance à la baisse pour les particules PM10 depuis 2008.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		5/8

Émissions de poussières de l'aciérie

La fermeture partielle des lanterneaux (en partie haute des toitures) permettra d'améliorer la captation des poussières à l'intérieur des halles ; l'effet de cette action devrait être mesuré en 2019 par une diminution des émissions fugitives.

Interprétation de l'Etat des Milieux et Evaluation des Risques Sanitaires

Ces études s'appuient sur des prélèvements et des mesures de qualité de l'air ambiant. L'ITEM ne révèle aucune incompatibilité avec les usages ; l'ERS ne révèle aucun risque préoccupant pour la santé publique.

Le programme de surveillance sera poursuivi et mené par ATMO Auvergne Rhône Alpes :

- Dépôts : 2 campagnes annuelles de 2 mois
- Air ambiant : 4 campagnes de 2 semaines tous les 2 ans en alternance sur les points de mesure
- **Rejets aqueux**
La mise en place et l'entrée effective en exploitation de l'installation de régénération des acides usés ont permis une réduction notable des rejets d'azote dans les effluents aqueux, malgré une hausse de la production.
- **Etude de pompage dans la nappe**
Le projet vise à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'usine, en diversifiant les sources. L'étude de faisabilité permettra de quantifier la ressource en eau disponible dans la nappe phréatique. Les essais de pompage sont en cours.

M. HENRIET précise qu'il s'agit bien d'une alimentation de secours, qui s'est avérée nécessaire lors des récents épisodes de sécheresse au cours desquels l'usine a dû recourir à l'alimentation en eau potable du réseau public de distribution.

Mme JORSIN-CHAZEAU attire l'attention de l'exploitant sur les procédures administratives à respecter pour l'exploitation d'un pompage en nappe.

- **Projets – Modifications du site**

Transstockeur

La construction du bâtiment pour le stockage et l'expédition de barres est en cours de finalisation. Le scénario d'incendie, lié au pouvoir calorifique des emballages (bois et matières plastiques), a des effets qui empiètent sur l'emprise de la rivière et atteignent la rive opposée, sur des terrains qui appartiennent à Ugitech.

Fours NADCAP

Ces fours de recuit seront consacrés à la production à destination de l'aéronautique.

Autres projets en réflexion

Il s'agit d'une seconde installation de refusion sous laitier, et d'un transstockeur pour les blooms.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		6/8

- **Incidents et enseignements**

Aucun incident significatif n'a été recensé. Un incident, dont les effets ont été limités (déversement dans une rétention à la suite d'une erreur humaine), a conduit à décider de l'automatisation des vannes de purge des réchauffeurs.

- **Autres travaux**

La ligne électrique située à l'entrée Sud d'Ugine va être déposée.

M. BOUTON précise que l'ARS sera saisie pour l'IEM et l'ERS avant qu'une décision soit prise quant au programme de surveillance et aux objectifs de diminution des rejets.

M. QUEMART rappelle que l'administration compte sur Ugitech pour suivre l'engrèvement du lit de l'Arly afin d'agir en prévention de crues potentielles liées à ce phénomène.

M. RIEU précise que le SDIS poursuit son programme d'exercices, y compris sur des scénarios de crues.

M. BOUTON demande si le prochain exercice PPI est déjà programmé.

M. PEYROT répond que le programme 2019 est en cours d'élaboration ; l'exercice PPI qui doit être planifié au niveau du département pourrait être Ugitech.

M. BIGUET-PETITJEAN fait remarquer que le bruit représente une nuisance non négligeable pour les riverains, et demande si, à l'image de l'ADEME, il existe un organisme d'Etat qui aide les entreprises à la lutte contre le bruit.

Mme JORSIN-CHAZEAU répond qu'il n'y a pas, à sa connaissance, d'équivalent à l'ADEME sur cette problématique, et suggère de solliciter le Conseil Départemental. L'ARS pourrait également avoir des pistes.

Mme JORSIN-CHAZEAU rappelle qu'il incombe à l'exploitant de respecter la réglementation.

Mme HAUDRECHY indique que les dernières mesures en date, réalisées par un organisme extérieur, ont montré des niveaux sonores conformes à la réglementation, en limite de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée.

Mme JORSIN-CHAZEAU propose qu'un point sur le bruit soit intégré au bilan annuel qui sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		7/8

6. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Mme BOÉ remercie les participants et lève la séance.

La prochaine réunion est fixée au 3 décembre 2019 à 17h00. Une invitation, sera transmise.

Compte rendu de la CSS Ugitech du 4 décembre 2018	Version 2 du	25/02/19
UGITECH		8/8